



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 31
13 septembre 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 145'000.- pour la mise en conformité des abattoirs

Rappel de la mise en conformité de 1999	1
Travaux de 2004	2
Assainissement supplémentaire en 2005	2
Avenir des abattoirs – site actuel de l'av. de l'Hippodrome	3
Travaux à entreprendre	3
Coût des travaux	4
Travaux à moyen terme	4
Financement	5
Conclusion	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rappel de la mise en conformité de 1999

Mis en activité en 1942, les abattoirs d'Yverdon-les-Bains ont vu leur exploitation reprise en 2000 par la Coopérative des abattoirs, regroupant les bouchers-charcutiers yverdonnois et des environs. Lors de cette reprise, le Conseil communal avait accordé un crédit de Fr. 490'000.- (voir préavis n° 34 du 29 octobre 1999) prélevé sur le "Fonds des abattoirs" pour divers travaux comprenant notamment la réfection complète de toutes les canalisations extérieures, la réfection de la cour du bétail et de la cour des viandes, des travaux d'étanchéité sur les toits plats et la pose de toiture en Eternit sur l'habitation, les écuries et une partie des frigos.

Depuis lors, certaines normes d'hygiène ont changé au niveau fédéral conformément à l'auto-déclaration des abattoirs autorisés classés en tant que petits établissements au sens de l'article 4, alinéa 4 de l'ordonnance sur l'hygiène des viandes. Le service vétérinaire cantonal est chargé de faire appliquer ces normes et a effectué plusieurs visites de nos abattoirs. Il a établi différents rapports de mise en conformité au fur et à mesure du changement des normes. Divers travaux concernant le matériel et le système d'exploitation ont été effectués par la coopérative afin de permettre la poursuite des activités.

Travaux de 2004

Le 6 octobre 2003, le service vétérinaire cantonal effectuait une dernière visite de mise en conformité de nos abattoirs et dans son rapport du 5 juillet 2004 nous donnait la liste des travaux à effectuer. Une première étape a déjà été réalisée en 2004 et comprenait :

- le remplacement de la porte d'entrée du frigo principal ainsi que la pose d'un revêtement en inox sur les anciens cadres en bois ;
- la peinture complète des frigos des viandes ainsi que la pose de plinthes arrondies en inox sur le bas des murs et la pose de plaques en inox sur les anciens supports contre les catelles ;
- la pose d'une peinture alimentaire lavable sur le mur de façade en briques de parement, du côté de la cour des viandes au passage des rails qui relie la halle d'abattage, les frigos et le laboratoire ;
- la fermeture de la niche de l'ancienne balance.

Le coût de ces travaux s'est monté à **Fr. 40'000.-**.

Assainissement supplémentaire en 2005

Une nouvelle séance a eu lieu le 1^{er} juin 2005 en présence de MM. Penseyres, vétérinaire cantonal, Treyvaud et Carrard, municipaux, Baertschi et Nicolet, du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments et 3 représentants de la Coopérative des abattoirs. Lors de cette séance, il a été redéfini les exigences du vétérinaire cantonal pour une mise en conformité des abattoirs ainsi qu'une prolongation du délai d'exécution au 31 décembre 2005. Le vétérinaire cantonal nous a aussi informé qu'il n'y aurait pas de nouvelles directives cantonales et fédérales dans les 5 années à venir, nous obligeant à faire de nouveaux travaux importants, ce qu'il a confirmé par lettre en date du 8 juin 2005. De même, la Coopérative des abattoirs nous a confirmé, par lettre le 21 juin 2005, la nécessité de maintenir un abattoir à Yverdon-les-Bains pour ces 10 prochaines années.

Avenir des abattoirs – site actuel de l'av. de l'Hippodrome

Lors de la reprise de l'exploitation des abattoirs par la Coopérative en 2000, il était considéré que ces abattoirs devaient rester 10 ans comme petit abattoir régional, soit jusqu'en 2010, ce qui correspond bien aux déclarations du vétérinaire cantonal. Cependant, il faut bien se mettre à l'évidence qu'à moyen ou long terme, l'emplacement actuel des abattoirs sera vraisemblablement en contradiction avec le développement urbain en direction du lac. Il sera donc nécessaire d'envisager un déplacement de ces activités dans des locaux mieux adaptés (équipements modernes, bâtiments plus petits), soit une cessation des activités par manque d'utilisateurs (il ne reste actuellement plus que 3 bouchers d'Yverdon-les-Bains qui utilisent ces installations).

Travaux à entreprendre

Le solde des travaux, pour lequel nous demandons un crédit d'investissement afin que les abattoirs d'Yverdon-les-Bains puissent continuer d'être exploités sont les suivants :

- démontage et remplacement de toutes les grilles rouillées par des grilles en inox avec panier de récupération, raccordement aux canalisations et façon de pentes ;
- démontage et évacuation de 4 blocs en granit dans le sol de la halle d'abattage ;
- démolition et évacuation d'un bassin en béton dans la boyauderie et remise en état ;
- réfection des joints des dallages en béton dans tous les locaux ;
- rhabillages de toutes les fissures dans les sols en béton ;
- création d'une nouvelle porte d'entrée de la halle d'abattage ;
- peinture des murs, plafonds et tuyaux dans tous les locaux ;
- remplacement de 2 portes en bois par des portes en inox dans le laboratoire ;
- remplacement des vitrages côté cour des viandes ;
- pose d'un ventilateur pour l'évacuation des vapeurs dans la halle d'abattage des porcs ;
- divers travaux d'installations sanitaires dans tous les locaux ;
- divers travaux d'installations électriques dans tous les locaux ;
- divers rhabillages de faïences dans tous les locaux ;
- diverses réfections d'isolation de tuyaux.

Coût des travaux

112	Démolition	Fr.	10'100.-
211	Maçonnerie	Fr.	29'600.-
221	Fenêtres	Fr.	13'800.-
225	Joints spéciaux	Fr.	5'200.-
232	Installations électriques	Fr.	4'200.-
244	Installation de ventilation	Fr.	8'500.-
254	Installations sanitaires	Fr.	6'200.-
255	Isolations de tuyaux	Fr.	2'500.-
272	Serrurerie	Fr.	9'800.-
282	Carrelages	Fr.	4'000.-
285	Peinture	Fr.	39'100.-
	Divers et imprévus 9%	Fr.	<u>12'000.-</u>
Total général			Fr. 145'000.-

Travaux à moyen terme

Par ailleurs, des travaux assez importants, mais non demandés par le service vétérinaire cantonal, pourraient être nécessaires ces prochaines années. En effet, le système de production du froid pour les sept évaporateurs des frigos et divers locaux refroidis, datent de 1966 et présentent quelques signes de faiblesse et de vieillissement. Le refroidissement des compresseurs fonctionne à l'eau et représente une consommation très importante. Nous avons mandaté une entreprise pour faire une étude de cette installation. Elle nous propose le changement des compresseurs avec un refroidissement par condensateur à air qui serait posé sur la toiture. Il n'est malheureusement pas possible de changer uniquement les compresseurs, car les nouveaux systèmes par gaz aspiré ne sont pas compatibles avec les 7 évaporateurs se trouvant dans les frigos et chambres froides qui datent aussi de 1966.

Le coût de cette opération est estimé à Fr. 135'000.-.

Il serait donc nécessaire de refaire entièrement la production du froid. Cependant, nous ne sommes pas obligés de le faire tout de suite, ces travaux pouvant se réaliser dans plusieurs années s'il n'intervient pas une panne importante de l'installation.

D'autre part, il faudra aussi envisager à moyen terme la réfection de l'étanchéité des toits plats qui doit exister depuis de nombreuses années et peut-être même depuis la construction des abattoirs. Pour l'instant, nous n'avons pas constaté de fuite d'eau, mais personne ne peut dire combien de temps cette étanchéité va encore tenir. Le montant pour une réfection complète est estimé à Fr. 200'000.-.

Dans l'éventualité où ces travaux deviendraient dans quelques années indispensables, il sera essentiel de s'interroger sur l'avenir des abattoirs à Yverdon-les-Bains.

Financement

Le financement se fera en partie par le Fond des abattoirs qui est alimenté par la différence entre les locations payées par la Coopérative et les charges de fonctionnement. A ce jour, le solde du "Fond des abattoirs" se monte à Fr. 32'900.-. A la fin de l'année, il sera augmenté d'environ Fr. 17'800.-. Le solde de l'investissement sera financé par la trésorerie générale et amorti sur 10 ans.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux de mise en conformité des abattoirs.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 145'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3344 « Réfection abattoirs 2005 » et amorti pour une part par prélèvement au fonds n° 928.0604 et pour le solde amorti sur 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégués de la Municipalité : MM. J.-D. Carrard et P.-A. Treyvaud